



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 27 juin 2023

Délibération n° 2023-034 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DE L'APPEL À INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023 POUR LA FABRICATION DE KITS D'HYGIÈNE DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ À DESTINATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES - AUTORISATION

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est rassemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 14

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Emilie MARCHÈS, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU

EXCUSÉS : 4

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE (procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Sylvie DELUC (Procuration à Michèle BOURGEON), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Emilie MARCHÈS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne JOUVET

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Service Interventions Sociales et Médico-Sociales du CCAS ouvre deux appartements T4 pour les mérignacaises, victimes de violences intrafamiliales et en rupture d'hébergement.

Actuellement, lorsque nous accompagnons des femmes sur des hébergements hôteliers, en urgence, elles peuvent se retrouver démunies, notamment de produits de soin d'hygiène. Si les associations caritatives répondent aux besoins alimentaires, les besoins en hygiène sont peu couverts. Le CCAS peut attribuer des aides pour leurs achats mais cela est insuffisant. Notamment le fait que les produits d'hygiène et d'entretien à bas prix sont peu chers à l'unité mais peuvent s'avérer coûteux en gros. S'ils

ont une empreinte écologique importante (plastique, particules...) et à long terme l'efficacité et les conséquences sur la santé sont remises en question.

A un niveau plus large, la crise sanitaire a frappé les ménages en difficulté à plusieurs niveaux. Dans la gestion de leur budget, les travailleurs sociaux constatent une difficulté à maintenir un équilibre dû à la hausse des prix des produits alimentaires et du quotidien. Ces difficultés nécessitent d'accompagner la gestion budgétaire et interrogeant les modes de consommation, mais également un renforcement de l'isolement social au niveau des publics précarisés.

Enfin, d'un point de vue global, la transition écologique et les violences faites aux femmes sont deux sujets de société qui nécessitent de se parler et d'échanger sur des échelles transgénérationnelles afin de faire naître un mouvement au sein de la population.

Le projet se propose donc de réunir des ménages en difficulté dans la gestion de leur budget, en recherche de lien social ou désirant s'impliquer dans la question des violences faites aux femmes avec comme prétexte la création de produits d'hygiène. L'objectif est que ces personnes apprennent à le faire elles-mêmes pour elles-mêmes mais également pour les femmes accueillies dans les dispositifs d'urgence.

Ainsi, nous proposons des ateliers de fabrication de produits d'hygiène DIY (Do It Yourself – *Fait soi même*) dans les locaux de l'Echoppe Deux poids Des mesures (anciennement Echoppe Zéro Déchet).

Il s'agit de fabriquer un trousseau contenant un déodorant, un dentifrice, un shampoing, crèmes hydratantes. Le devis annoncé couvre l'achat des matières premières nécessaires à la conception des produits.

Depuis 2022, un atelier par mois est organisé avec des femmes hébergées dans les appartements d'urgence. L'ensemble des travailleurs sociaux orientent vers l'atelier, qu'elles soient en lien ou non avec la problématique des Violences Intra Familiales.

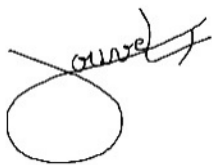
Le montant du projet est estimé à 2000 €. Le montant est inférieur à l'année 2022 car nous avons déjà acheté du matériel de préparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à solliciter auprès du Département de la Gironde, la subvention relative à l'appel à initiatives locales de développement social 2023 pour la fabrication de kits d'hygiène de première nécessité à destination des femmes victimes de violences,
- à signer la convention et tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de cette action.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fabienne JOUVET
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 juin 2023

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.